

SLIME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique



Le programme SLIME

Un premier pas contre la précarité énergétique

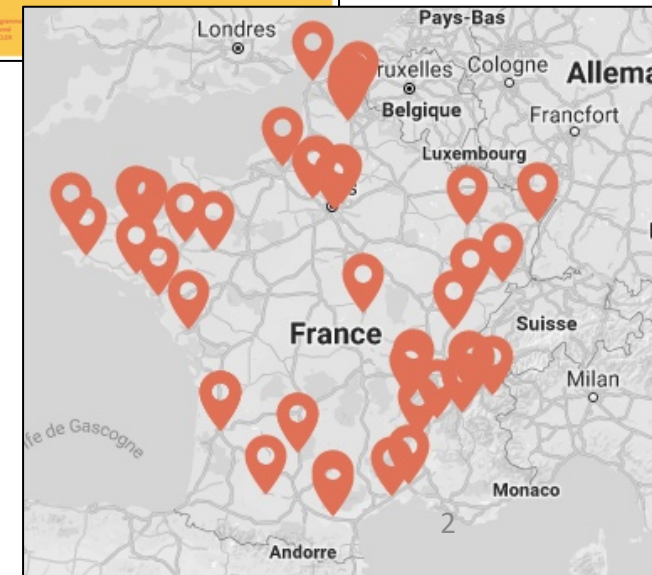
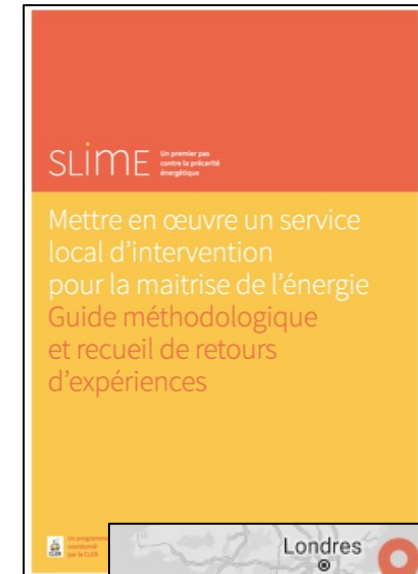
- **Un programme porté par le CLER**

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique

- Un réseau d'acteurs locaux engagés dans la transition énergétique
- Coordination de programmes : SLIME, Actimmo, Déclics

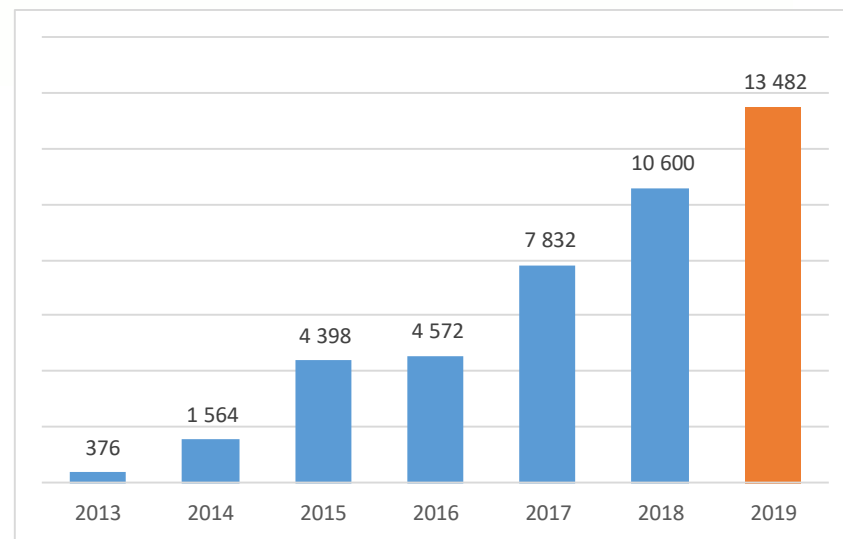
Le programme SLIME

- Une méthodologie : issue d'un programme de recherche, expérimentée dans le cadre d'un projet européen, enrichie des retours d'expériences de plus de 60 collectivités
- Programme CEE porté par le CLER : coordination, animation, outillage, valorisation des actions
- Mise en œuvre par les collectivités : déploiement et financement des actions



• Un dispositif qui a fait ses preuves

- Programme éligible aux CEE depuis 2013 (aujourd'hui CEE précarité énergétique)
- 41 collectivités actives
- Plus de 30 000 ménages accompagnés depuis 2013 et 13 000 ménages accompagnés par an



10 Conseils départementaux : Aude, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Lot, Mayenne, Morbihan, Bas-Rhin, Savoie, Ain

1 Conseil régional : La Réunion

5 Communautés d'agglomération : Saint-Brieuc Armor, Valence Romans Agglo, CARENE, Arlysère, Paris Saclay

5 Communautés de communes : Colombey Sud Toulousain, Lamballe Terre & Mer, Cœur de Savoie, Thiers Dore et Montagne, Crestois et Pays de Saillans

1 Communauté urbaine : Grand Paris Seine Oise

4 CCAS : Malaunay, Grenoble, Saint-Nazaire, Montpellier

5 Métropoles : Brest Métropole, Bordeaux Métropole, Métropole Européenne de Lille, Nantes Métropole, Grand Chambéry

1 Conseil de Territoire : Istres Ouest Provence

1 Pôle d'équilibre territorial et rural : Grand Quercy

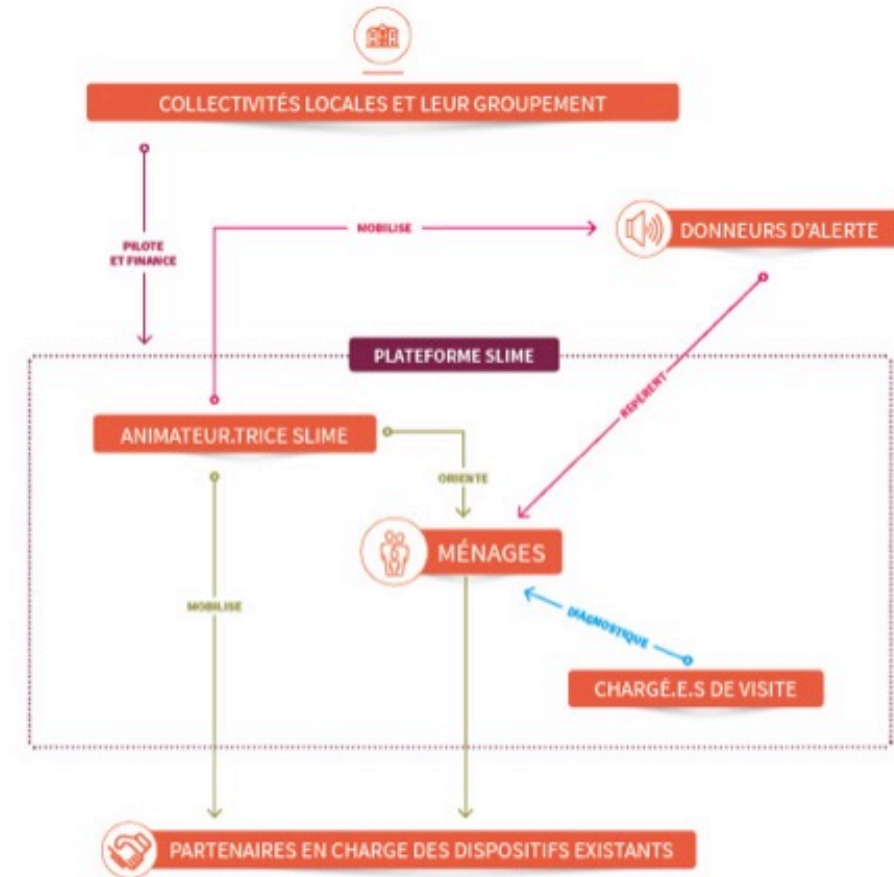
3 Villes : Montfermeil, Besançon, La Roche sur Yon

4 Syndicats : SYDEV, SIEEEN, SMAPS, SPM

1 EPT : Grand Orly Seine Bièvre

• La méthodologie SLIME

- Répondre à la problématique du **repérage des ménages en précarité énergétique**
- Un dispositif qui permet de :
 - **Centraliser les signalements de ménages** vers une plateforme et déclencher des **visites à domicile** pour réaliser un **diagnostic sociotechnique**
 - **Encourager tous les acteurs du territoire** à s'organiser pour leur **proposer des solutions** variées et adaptées
- Une démarche en 3 étapes :
 - Repérage
 - Diagnostique sociotechnique
 - Orientation



• ÉTAPE 1: identifier les ménages

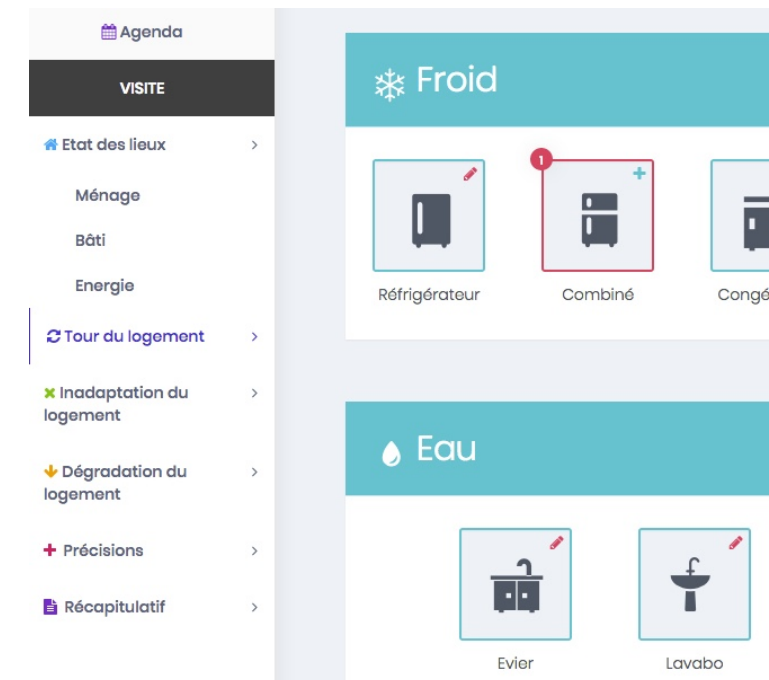
- Mettre en place un réseau de donneurs d'alertes
 - Mobiliser les acteurs
 - Organiser les prises de contact
 - Animer le réseau
- Autres méthodes de repérage
 - Utilisation des fichiers FSL et impayés
 - Communication
 - Animations locales

Les principaux donneurs d'alerte:

- Travailleurs sociaux du territoire (conseil départemental, centre communal d'action sociale, union départementale des affaires familiales, centre de protection maternelle et infantile)
- Caisses d'allocations familiales (CAF)
- Mutualité sociale agricole (MSA)
- Agences départementales d'information sur le logement (ADIL)
- Espace Info Energie (EIE)
- Agence régionale de santé (ARS)
- Opérateurs habitat
- Fournisseurs d'énergie et d'eau
- Associations caritatives
- Points d'information multiservices (PIMMS)

• ÉTAPE 2: le diagnostic sociotechnique

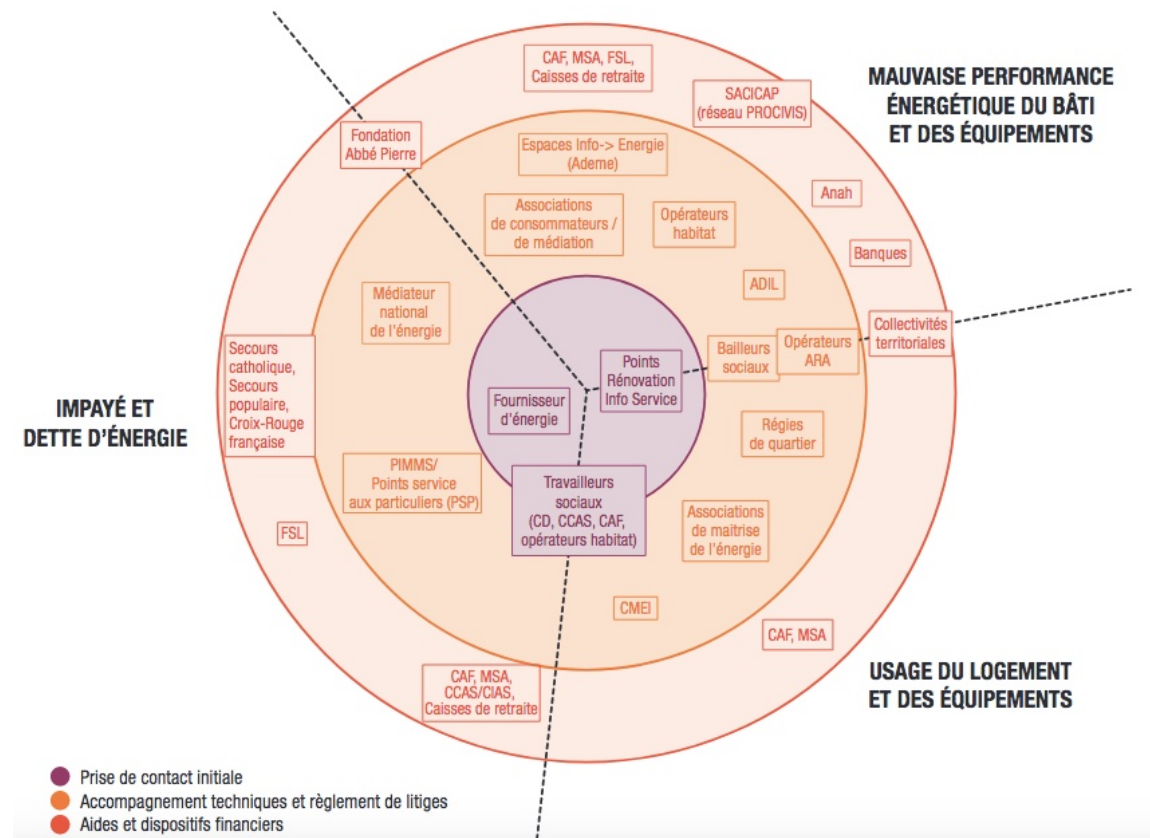
- Identifier les problématiques du ménages en s'intéressant à :
 - la **situation sociale et financière** du ménage
 - l'**état du bâti** et des **équipements**
 - les **usages** de l'énergie dans le logement
- Proposer des **conseils personnalisés** tenant compte du diagnostic (notamment éco-gestes)
- Installer gratuitement des **petits équipements économe en eau et en énergie** (économie + confort)
- Rédiger un **rapport de visite** et proposer une **orientation**



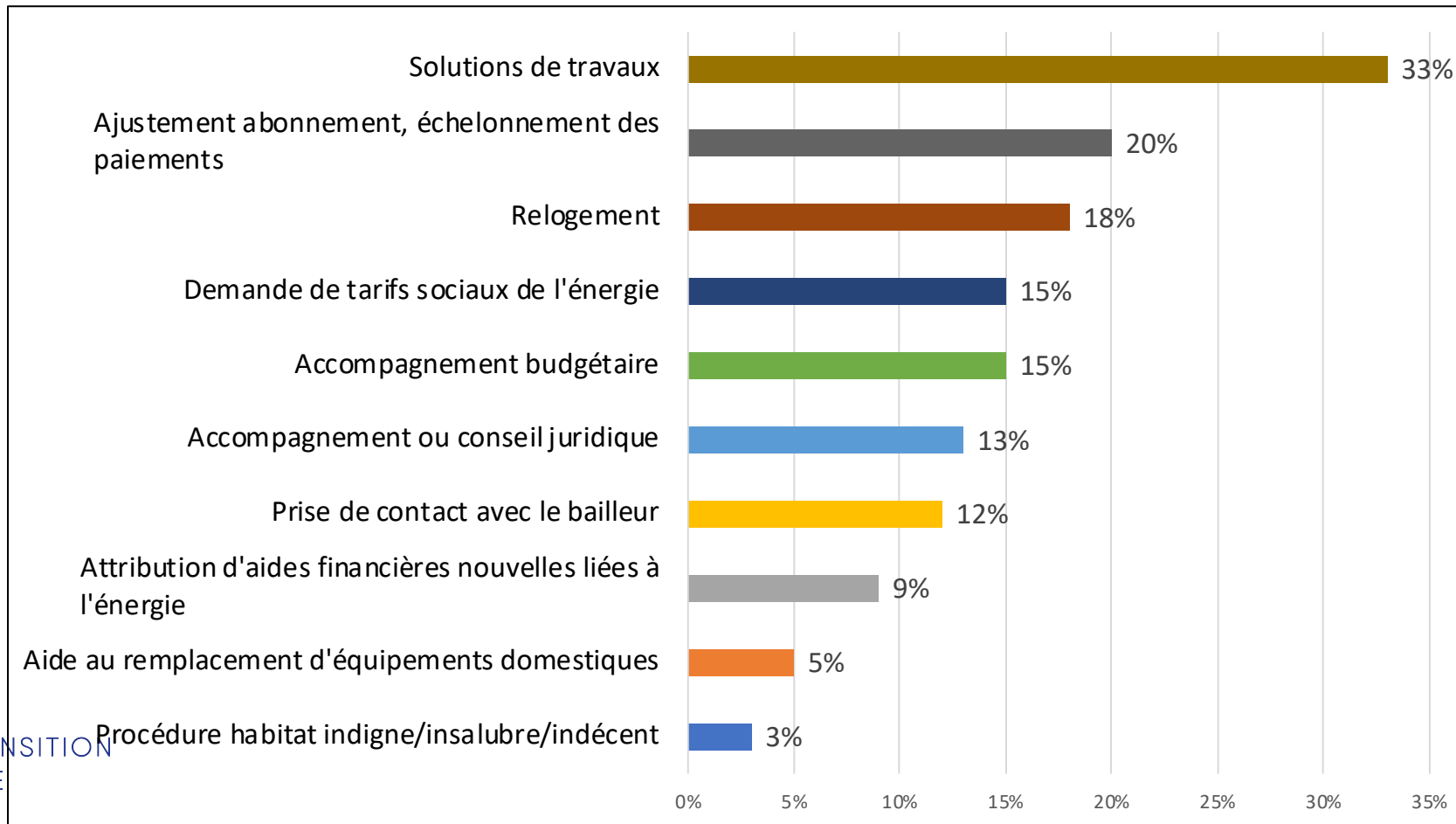
ÉTAPE 3 : l'orientation des ménages

- Mettre le ménage en relation avec les acteurs proposant des solutions
 - Aides financières ponctuelles
 - Aides et expertise sur la rénovation énergétique
 - Accompagnement à l'auto-réhabilitation
 - Accompagnement ou conseil juridique
 - Accompagnement budgétaire ou social
 - Aide au remplacement d'équipement
- Identifier les structures/services présents sur le territoire
- Mobiliser ces acteurs (comités d'orientation, modalités d'orientation, suivi des orientations)

« Bulle » des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique en fonction des grandes typologies de problématiques identifiées chez les ménages et des solutions apportées.



• L'orientation en 2017



• Le SLIME en détails: système de forfait

Somme perçue par la collectivité = nombre de ménages bénéficiaires x forfait

- Définition du forfait lors du dépôt du dossier de candidature, suivant les modalités de déploiement
- Validation des actions et des dépenses puis versement à la collectivité tous les 6 mois
- Dans la limite de 2 plafonds:
 - budget prévisionnel
 - 70% des dépenses réelles

<u>Base</u>	200,00 €
<u>Tranches supplémentaires</u>	
1ère année	20,00 €
DST en deux visites / ou binôme	100,00 €
Profil "expert"	100,00 €
Comité d'orientation	60,00 €
Médiation bailleur / accompagnement renforcé	50,00 €
Forte articulation avec des dispositifs de type FSATME	50,00 €
Évaluation	20,00 €
Minimum	200,00 €
Maximum	600,00 €

• Les dépenses éligibles

- Coordination de la collectivité
- Animation locale de la démarche partenariale
- Campagne et outils de communication
- Sensibilisation des « donneurs d’alerte »
- Formation des conseillers en énergie à domicile
- Diagnostic sociotechnique: *temps de préparation, de réalisation et de retour au ménage, appareils de mesure, déplacements*
- Petits équipements d’économies d’énergie et d’eau **installés** chez les ménages

DÉPENSES DE LA COLLECTIVITÉ ANNÉE 1				
Activités	Coût jour de travail	OU Coût unitaire	Nombre (jours, km, kits...)	Dépenses prévisionnelles de la collectivité
Charges de personnel de la collectivité				0,00 €
Animateur SLIME				0,00 €
Chargé de visite (<i>intégrant préparation de la visite, visite, réalisation d'un rapport de visite...</i>)				0,00 €
Chargé de communication				0,00 €
Recrutement des conseillers en énergie à domicile				0,00 €
Autre charge de personnel de la collectivité				0,00 €
Partenaires opérationnels				0,00 €
Partenaire opérationnel 1				0,00 €
Partenaire opérationnel 2				0,00 €
Partenaire opérationnel 3				0,00 €
Partenaire opérationnel 4				0,00 €
Partenaire opérationnel 5				0,00 €
Communication				0,00 €
Matériel de communication				0,00 €
Visites à domicile				0,00 €
Coûts de déplacement				0,00 €
Équipements d’économies d’énergie (visés ou non par une fiche)				0,00 €
Équipements de mesure mis à disposition des chargés de visite				0,00 €
Autres activités (précisez l’intitulé si "Autre")				0,00 €
Formation des chargés de visite				0,00 €
Autre				0,00 €

Budget prévisionnel de la collectivité

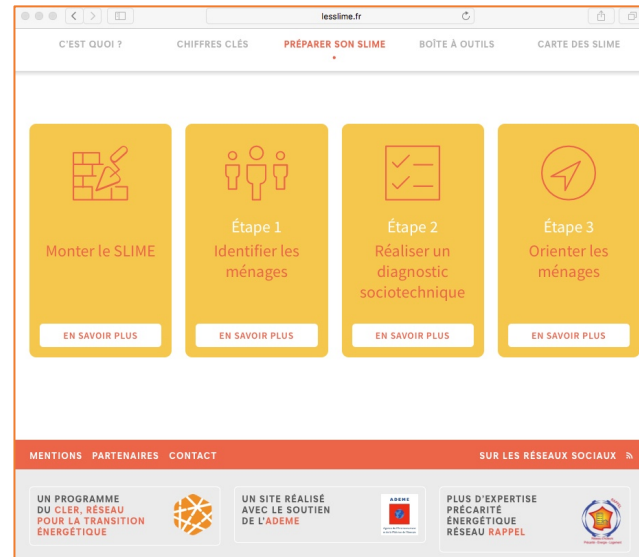
• Critères de sélection

- Les critères de sélection sont totalement transparents et intégrés au dossier de candidature.
- Quelques critères de sélection :
 - Le dispositif cible les **ménages en situation de précarité énergétique**
 - Le dispositif comporte à **minima une visite du ménage dans son logement**
 - Le dispositif prévoit l'**installation** durant la visite, **de petits équipements** peu onéreux et permettant rapidement des économies et/ou l'amélioration du confort
 - Le dispositif concerné **n'est pas co-financé par l'ADEME ni l'ANAH**
 - La collectivité s'engage à faire certifier les dépenses liées au programme SLIME par le comptable public.



• Les outils à disposition

- Hotline: 01 55 86 80 01 ou 01 80 89 99 57
- Formation au diagnostic sociotechnique
- Logiciel de suivi et de réalisation des visites
- Séminaire annuel d'échange
- Site: boite à outils, REX, méthodologie, webinaire, FAQ ...



The screenshot shows the 'Etat des lieux / ménage' form. It is divided into two main sections: 'Ménage' and 'Composition du ménage'. The 'Ménage' section includes fields for 'Nom de famille', 'Prénom', 'Civilité' (with a dropdown menu), 'N° de la voie', 'Nom de la voie', 'Code Postal', 'Commune', and 'Département'. The 'Composition du ménage' section includes a dropdown for 'Composition du ménage' (set to 'Personne seule'), and several dropdown menus for 'Nombre d'occupants', 'Dont enfants de moins de 3 ans', 'Dont enfants entre 3 et 14 ans', and 'Dont personne de plus de 60 ans'.

FORMATION

Réaliser un diagnostic sociotechnique
au domicile de ménages
en précarité énergétique



- Rejoindre le programme SLIME
 - Co-financements pouvant rembourser jusqu'à 70% des actions
 - Rejoindre un réseau d'acteurs
 - Outils (formation au DST, logiciel dédié aux visites)
- Montez votre dispositif
 - Ressources méthodologiques : [site slime](#), [guide méthodologique](#)
 - Formations action « [S'approprier le SLIME](#) » : **19 mars** et **18 juin**
 - N'hésitez pas à nous contacter : slime@cler.org – 01 80 89 99 57
- Déposez un dossier de candidature
 - 3 appels à candidatures par an : **28 février**, **31 mai** et **30 septembre**
 - Dossier de candidature [en ligne](#)

